

Le guide de la sécurité en mer est maintenant disponible !



LA VHF SAUVE DES VIES, PENSEZ-Y !

Retrouvez votre guide chez les professionnels
du nautisme et dans les capitaineries
ou rendez-vous sur :

www.dam.gouv.nc

EN CAS DE DIFFICULTÉ, CONTACTEZ LE MRCC
en appelant sur le canal 16 (VHF marine) ou
en composant le 16 (téléphone fixe et mobile).



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION

Quel que soit le type de navigation pratiquée, embarquez toujours une VHF, elle est un élément essentiel de votre sécurité. Elle vous permet d'appeler les secours en cas de besoin, d'écouter ce qui se passe autour de vous en veillant le canal 16 et de porter secours ou assistance en cas d'appel d'un autre navire.

Lors de l'embarquement, le chef de bord doit expliquer à tous le fonctionnement de la radio VHF. En cas de difficulté, chaque équipier doit être capable d'alerter les secours sur le canal 16 et de s'assurer que le volume et le « squelch » (filtre limitant les bruits de fond) de la VHF sont correctement réglés.

N'utilisez pas le canal 16 qui est une fréquence de sécurité et d'appel, et sur laquelle vous êtes entendus par tous, pour des communications de navire à navire. Utilisez les canaux 6 – 8 – 72 et 77 qui sont réservés à cet usage.

La plupart des VHF fixes et certaines VHF mobiles sont équipées de l'appel sélectif numérique (ASN). Ces VHF couplées à un GPS permettent de signaler une alerte par un simple appui sur le bouton rouge « DISTRESS » dédié. Cette action envoie automatiquement l'identité du navire et votre position, au MRCC et aux navires à proximité, facilitant ainsi la mise en œuvre et l'arrivée des secours.

Adoptez une VHF fixe ou portable en fonction du type de navigation que vous pratiquez. En fonction de la hauteur des antennes d'émission et de réception et du relief de la côte, les portées peuvent être très différentes. Il est communément constaté que la portée maximum des VHF portables est de l'ordre de 3 à 5 milles marins et celle des VHF fixes de 20 à 25 milles marins.

En fonction de la durée de votre navigation, munissez-vous d'un chargeur ou de batteries de rechange. En général, la durée d'autonomie d'une VHF portative varie entre 5 et 8 heures.

En cas de détresse, si vous n'avez pas de VHF, utilisez votre téléphone portable (mais il ne peut pas toujours être capté, il ne permet pas d'échanger avec les sauveteurs et ne peut pas être repéré par radiogoniométrie). **Appelez le MRCC en composant le 16 sur votre téléphone.**



MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

Les émetteurs-récepteurs du service mobile maritime dans la gamme des ondes métriques (VHF) sont des éléments essentiels de sécurité pour la navigation de plaisance et l'organisation des secours en mer.

Sous certaines conditions, ils peuvent remplacer l'obligation d'emport des fusées à parachutes et des fumigènes flottants lors d'une navigation hauturière (cf. liste du matériel de sécurité obligatoire à bord des navires de plaisance disponible dans le guide de la sécurité en mer).

Si vous embarquez une VHF, formez-vous, puis passez le **CRR** (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste).

Le CRR est un examen validant des connaissances théoriques et pratiques. Il est gratuit et aisé à obtenir. **Il vous permettra de connaître les bases nécessaires à l'utilisation de votre VHF.**

La licence radio est nécessaire pour tout équipement radio de bord. **C'est grâce à elle que le bateau est doté d'un identifiant unique** (indicatif et/ou MMSI) qui permet aux centres de secours d'identifier le type de navire et ainsi de déterminer précisément lors d'un appel de détresse quels sont les moyens à engager.

La licence radio doit être conservée à bord car elle peut être réclamée par les autorités compétentes, en France et à l'étranger. Pour l'obtenir, il suffit de remplir le formulaire « Demande ou modification de licence » disponible sur le site internet de l'ANFR, accompagné des pièces justificatives demandées.

Qu'est ce que le MMSI ?

Le MMSI (Mobile Maritime Service Identity) est une série de neuf chiffres qui constitue le passeport radio d'un navire dans le monde entier. Un MMSI est attribué à un navire et est programmé dans les équipements qui utilisent la technique ASN (VHF et BLU), les balises de détresse (EPIRB et PLB maritime), émetteurs-récepteurs AIS ainsi que des émetteurs-récepteurs par satellite (stations Inmarsat C et Fleet). À la sortie d'usine, certains équipements comme les balises ne sont dotés que d'un numéro de série qui ne permet pas l'identification du navire. L'ANFR gère l'attribution des MMSI.

Attention ! Si votre VHF n'est pas programmée avec un MMSI délivré par l'ANFR, le poussoir rouge de détresse ne sera pas opérationnel en cas de problème, ainsi que les fonctionnalités s'y rattachant.

Pour en savoir plus (rubrique Radiomaritime et CRR) :

www.anfr.fr/outre-mer/nouvelle-caledonie

S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DE SA VHF

1. L'inspection visuelle de votre installation

- Assurez-vous que l'antenne est bien une antenne VHF marine fonctionnant dans la bande 156-162MHz.
- Vérifiez l'état du câble coaxial qui doit être d'un seul tenant de l'antenne à l'émetteur. Les passages de câbles et la partie extérieure sont les plus vulnérables. Évitez de faire cohabiter le câble coaxial avec des câbles d'alimentation.
- Déconnectez la prise d'antenne sur l'arrière de votre VHF. Les soudures doivent être propres, et l'ensemble doit être sec. Faites de même avec la prise à l'antenne si elle est présente. N'oubliez pas de la reconnecter.
- Assurez-vous que la source d'alimentation est en bon état et qu'elle est suffisante pour garantir un fonctionnement optimal de votre matériel.
- Vérifiez le bon état de votre prise d'alimentation de façon à éviter coupures, courts-circuits...
- Entretenez régulièrement les batteries.
- Veillez au bon état de votre prise micro et de la pédale d'alternat du microphone.



2. Test de communication

- Prenez contact avec une autre station VHF, par exemple « NOUMEA TRAFFIC » au MRCC lorsque vous partez en mer.
- Surveillez les points suivants :
 - La qualité de la transmission de votre voix : un son sourd et peu compréhensible peut avoir pour cause une pastille micro défectueuse.
 - Privilégiez une position la plus haute possible pour l'antenne de votre installation. Plus celle-ci est haute, plus la portée sera importante.



LA BALISE DE DÉTRESSE COSPAS-SARSAT

Une détresse émise en tous points du monde depuis une balise (EPIRB ou PLB) sera transmise via satellites aux centres chargés de la recherche et du sauvetage de la zone de navigation concernée.

L'unique type de balise de détresse reconnu par le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) est l'EPIRB qui émet sur 406 MHz.

Cette balise est à privilégier en cas de navigation en solitaire.

Les avantages :

- Une couverture mondiale par satellite ;
- Un positionnement précis grâce au GPS ;
- Un dispositif de radio ralliement (portée de quelques milles) sur une fréquence dédiée qui permet aux moyens de secours de se diriger directement vers la balise ;
- Pour certains modèles de balises, une lampe stroboscopique permettant de fournir une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage ;
- Un système qui a fait ses preuves depuis 1982 ;
- Une autonomie en émission de 24 heures minimum.

Les limites :

- Une balise de détresse 406 MHz ne permet pas d'entrer en communication avec les navires naviguant à proximité.
- Les balises de détresse individuelles (PLB) ont une autonomie moins importante qu'une balise de détresse dédiée (EPIRB) donnée pour 48 heures en émission.

LE BON USAGE DE VOTRE BALISE DE DÉTRESSE COSPAS-SARSAT

Un préalable indispensable : le « maritime mobile Service Identity » (MMSI)

Le code MMSI transmis lors des communications de détresse assure une identification rapide d'un navire et de son propriétaire par les centres de secours. Le titulaire d'une licence radio doit tenir à jour auprès de l'ANFR, les modifications de matériel radio et les contacts de sécurité à appeler en cas d'urgence. Ces données permettent de déterminer les moyens à engager lors du déclenchement d'une alerte de détresse.




Il est recommandé de s'équiper d'une balise de détresse 406 MHz étanche codée avec un MMSI qui puisse flotter sans adjonction d'accessoire et équipée d'un GPS.

Enregistrer la balise et tenir à jour les informations enregistrées

Sans enregistrement, une balise n'est d'aucune utilité. Elle émet un signal sans que ce dernier puisse être corrélé avec les informations indispensables de la personne ou du navire supposés être en situation de détresse. Un centre de secours qui reçoit une alerte de détresse doit s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une fausse alerte. Les données communiquées permettent de réduire le temps nécessaire à la levée de doute sur l'alerte reçue.

Les informations régulièrement transmises dans les bases de données sont essentielles pour les opérations de recherche et de sauvetage. Un enregistrement correct de la balise peut faire la différence entre le succès et l'échec d'une mission de recherche et de sauvetage.

SYNTHÈSE DES TYPES DE BALISES UTILISABLES EN MER

	RLS (EPIRB)	PLB maritime	PLB multi-usages
			
Codage avec le MMSI du navire	OUI (obligatoire)	OUI (obligatoire)	NON (codage avec un S/N)
Enregistrement	ANFR https://maritime.anfr.fr	ANFR https://maritime.anfr.fr	FMCC https://registre406.cnes.fr
Flotte librement	OUI (sans adjonction de protection)	OUI (sans adjonction de protection)	Selon modèle
Étanche	OUI (sans adjonction de protection)	OUI (sans adjonction de protection)	Selon modèle
Déclenchement	Automatique (eau) et manuel	Uniquement manuel	Uniquement manuel
Autonomie	48 heures (minimum)	24 heures (minimum)	24 heures (minimum)



ANFR

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

